



Synthèse de la rencontre

Journée

BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

Mons - 10 mars 2020

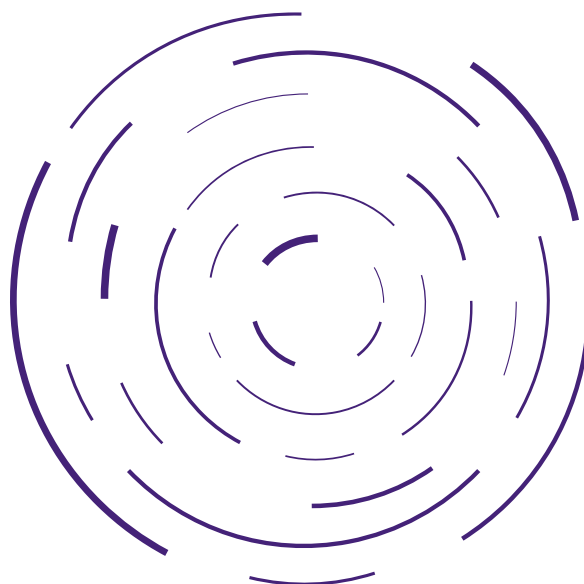


Table des matières

Introduction	4
Contexte	5
Principales interventions de la journée	6
Présentations de la plénière	8
Synthèse des échanges de la matinée	10
Synthèse des ateliers	13
Atelier 1 - Décrochage scolaire = symptôme de mal-être ?	13
Atelier 2 - Conflits sur les réseaux sociaux	17
Atelier 3 - Respect et violence à l'école	19
Atelier 4 - Règlement scolaire, facteur d'inclusion ou d'exclusion ?	21
Conclusion de la journée	25

Introduction

Ce document fait référence à la journée de réflexion sur le bien-être à l'école organisée le 10 mars 2020 à Mons.

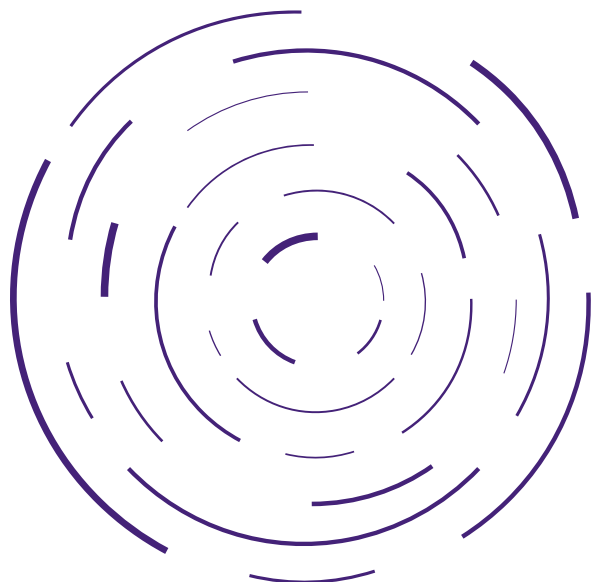
L'objectif de cette rencontre était de réunir un ensemble d'acteurs de diverses orientations (politique, éducation, santé publique) afin de discuter du bien-être des jeunes Hainuyers à l'école et d'échanger autour de cette thématique.

Une farde a été mise à disposition des participants. Elle contenait :

- les présentations des divers intervenants ;
- la synthèse du "Regard sur la Santé des Jeunes en Hainaut – Bien-être à l'école" ;
- une liste d'outils pour promouvoir le bien-être à l'école et un climat scolaire positif.

L'ensemble de ces documents sont disponibles sur le site de l'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH).

Chaque période de la journée a été ponctuée d'un moment d'échanges entre les intervenants et les participants.



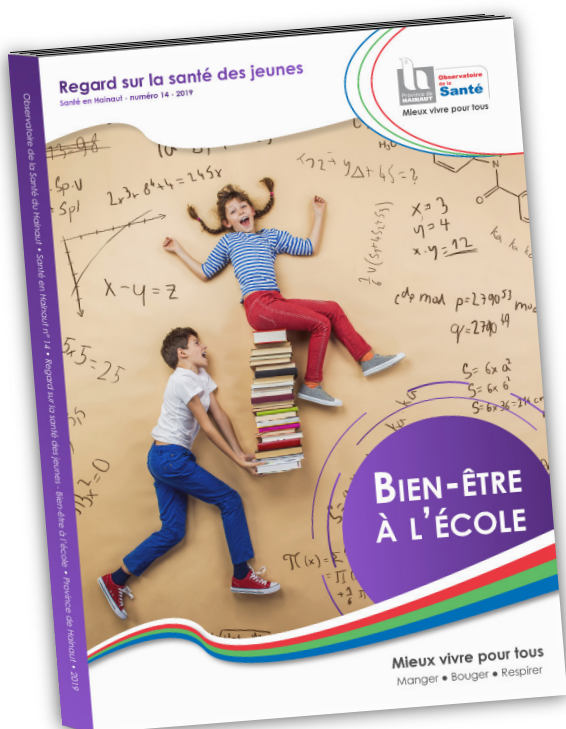
Contexte

L'OSH a publié, en 2019, un rapport "Regard sur la santé des jeunes". Il présente les résultats d'une étude du bien-être à l'école des jeunes Hainuyers, menée en collaboration avec le Réseau des Centres de Santé Scolaire Vigies (CSSV). Ce réseau regroupe la plupart des services de promotion de la santé à l'école (SPSE) et des centres psycho-médico-sociaux (CPMS) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Le document analyse les déterminants du bien-être et propose des pistes de réflexion et d'actions en promotion de la santé à ce sujet.

La journée du 10 mars avait pour objectif de développer la réflexion relative à la manière d'améliorer le bien-être à l'école. La matinée était consacrée à la comparaison des résultats de l'étude hainuyère à d'autres recherches et au ressenti des acteurs du monde éducatif. Les ateliers de l'après-midi ont permis de réfléchir à la manière d'améliorer le bien-être à l'école.

Le Regard sur la Santé des Jeunes "Bien-être à l'école" est disponible sous forme d'une publication détaillée de 200 pages et d'une synthèse de 6 pages. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'OSH (<https://observatoiresante.hainaut.be/nouvelle-enquete-bien-etre-a-lecole/>).

Des exemplaires imprimés sont disponibles sur demande par e-mail à observatoire.sante@hainaut.be ou par téléphone au 065 87 96 00.



Observatoire de la Santé du Hainaut

Rue de Saint-Antoine, 1 - 7021 Havré - Belgique

Tél. : +32 (0)65 87 96 00 - Fax : +32 (0)65 87 96 79

Courriel : observatoire.sante@hainaut.be

Retrouvez-nous sur Facebook

www.facebook.com/hainaut.sante

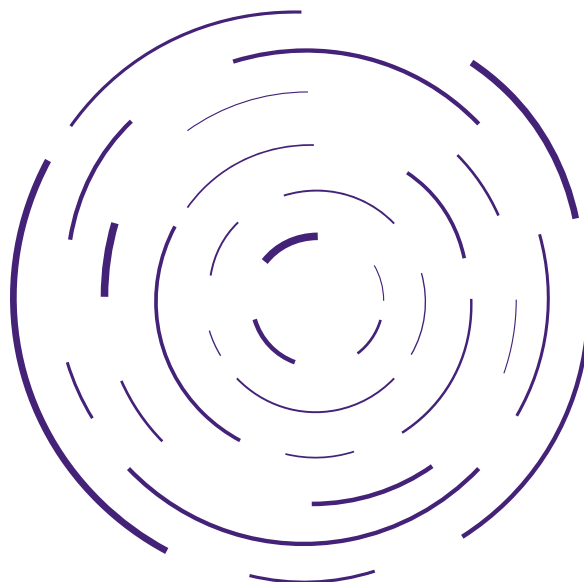
Ce document est téléchargeable via

<http://observatoiresante.hainaut.be>

Principales interventions de la journée

Plénière

- ➔ Mot d'introduction par Madame Fabienne Devillers, Députée provinciale et Présidente de l'OSH.
- ➔ Introduction de la journée par Madame Helen Barthe-Batsalle, Directrice en chef de l'OSH.
- ➔ "Regard sur la santé des jeunes en Hainaut – Bien-être à l'école", Docteur Christian Massot, Directeur du Département Ressources et Madame Anne-Marie Vansnick, Chargée de recherches et de projets – OSH.
- ➔ "Comment les élèves perçoivent-ils leur collège et leur lycée ? Entre stress scolaire et bien-être à l'école", Madame Sylvie Esparbes-Pistre, Maître de conférence en Psychologie du développement de l'Université de Toulouse – Jean-Jaurès.
- ➔ "Relations sociales et vie à l'école – Résultats de l'enquête Health Behaviour in School-Aged Children (HBSC) 2018 en Belgique Francophone", Madame Emma Holmberg, Services d'Information Promotion Education Santé (SIPES), Université Libre de Bruxelles.
- ➔ "Préalable pour améliorer le bien-être des enfants à l'école", Madame Fany Panichelli, Chargée de projets au sein du Pôle Promotion de la santé à l'école – Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).
- ➔ "Le Pacte d'Excellence : axe traitant de la qualité de vie et du bien-être à l'école", Monsieur Bernard Devos, Délégué général aux droits de l'enfant, FW-B.





Ateliers

L'objectif de chaque atelier était de faire ressortir des recommandations liées à la thématique présentée.

- **Atelier 1**

- **Décrochage scolaire = symptôme de mal-être ?**

- Présentation de Madame Sylvie Esparbes-Pistre - Université de Toulouse - Jean Jaurès.

- "Décrochage scolaire = symptôme de mal-être ?"

- **Atelier 2**

- **Conflits sur les réseaux sociaux**

- Présentation de Mesdames Christel Dehasseler et Laurie Clément

- Institut d'Enseignement Secondaire Paramédical Provincial (IESPP - Nursing) - Mons

- "Cyberhelp"

- **Atelier 3**

- **Respect et violence à l'école**

- Présentation de Mesdames Muriel Jaenen et Sonia Renero - Service d'aide aux jeunes et aux familles en Milieu Ouvert (AMO) Transit - Haine-Saint-Pierre

- "La prévention de la violence à l'école et développement du bien-être"

- **Atelier 4**

- **Règlement scolaire, facteur d'inclusion ou d'exclusion ?**

- Présentation de Monsieur Jonathan Cortese - Institut Jean Jaurès - Charleroi

- "Le bien-être à l'Institut Jean Jaurès"

Présentations de la plénière

La majorité des interventions peuvent être consultées en ligne sur le site de l'OSH.

Seule l'intervention de Monsieur De Vos est reprise ci-dessous, aucun support de présentation n'ayant été utilisé.

Intervention de Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant de la FW-B

Bernard De Vos présente ses missions.

Généralement, deux questions lui sont posées concernant ses missions.

Tout d'abord, on parle des droits de l'enfant, mais quid de ses devoirs ? Sa réponse est que les enfants sont élevés dans une société qui leur fait respecter leurs devoirs fréquemment. A contrario, il est important de rappeler leurs droits aux enfants précarisés ou discriminés. Le respect des enfants, c'est surtout une société plus épanouie et égalitaire.

Ensuite, où en est-on dans l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ? Un rapport sur les droits de l'enfant a été édité.

La **précarité infantile** ne s'améliore pas depuis 10-12 ans. La première chose que les personnes précaires souhaitent c'est de changer l'école. L'école est ce qui enkyste les problèmes des familles et surtout des familles précaires.

Les motifs de plaintes des familles précaires sont de deux ordres en réalité. Premièrement, la gratuité de l'enseignement en Belgique n'est pas encore absolue. Lorsque les familles doivent prévoir de l'argent pour des activités, elles ne sont pas toutes égales. En effet, l'enfant précarisé qui ne peut apporter la somme d'argent demandée est stigmatisé par la classe et les autres. La deuxième plainte concerne l'organisation scolaire en Belgique. Les indicateurs de l'enseignement (Etude PISA) en témoignent. Les chiffres montrent que le type d'enseignement fréquenté dépend de la catégorie socio-économique. Elle est révélatrice des inégalités sociales entre les jeunes du secondaire. En primaire, beaucoup d'enfants sans véritable handicap se retrouvent dans l'enseignement spécialisé. Ce sont le plus souvent des enfants de migrants ou de familles précaires. Sur la population de 60 000 enfants dans l'enseignement spécialisé, seuls 200 enfants réussissent leur Certificat d'études de base (CEB). Dans d'autres pays, le système scolaire est plus inclusif et prévoit l'intégration d'enfants avec un handicap de type 8 (troubles instrumentaux) dans l'enseignement ordinaire. De plus, l'enseignement spécialisé coûte cher à l'état belge.

La relation à l'autorité est spécifique au milieu dans lequel on évolue.

Au niveau des familles, on constate que les modèles ont évolué. La relation à l'autorité a également changé. Avant, lorsque les parents sanctionnaient, il n'y avait aucune contestation face à l'autorité. Actuellement, les relations dans les familles ont évolué vers plus de dialogue, plus de discussions.



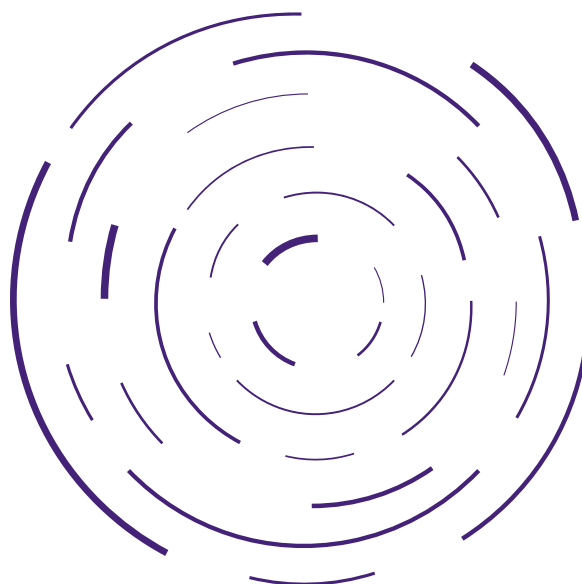
Au niveau de l'école, on ne constate pas ce qui se passe mal. Les élèves restent longtemps sur leur chaise, avec des cours ex-cathedra... alors que beaucoup d'éléments se trouvent sur internet ou d'autres ressources. Il s'avère important de passer à des modèles participatifs où l'enfant va avoir confiance et améliorer la relation d'apprentissage avec l'enseignant.

Les enfants et les jeunes ont droit à l'expression et à la participation (pédagogie institutionnelle). Cela apparaît dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, mais elle n'est pas encore intégrée depuis.

Il faut un tronc commun polytechnique, artistique, sportif... afin que chacun puisse s'essayer indépendamment de l'appartenance socio-économique. L'intelligence abstraite n'est pas faite pour tout le monde, il faut dès lors veiller à travailler aussi le concret à l'école.

Concernant le redoublement, il faut avoir confiance dans les recherches sur le domaine qui sont globalisées au niveau mondial.

Le Délégué général aux droits de l'enfant s'oppose au redoublement qui ne sert à rien selon lui. Il faut montrer que les jeunes ont de meilleurs scores plus tard dans leur scolarité (ils ont parfois du mal certaines années mais s'améliorent les années qui suivent). Il est important de travailler sur le positif plutôt que le négatif et cette approche permettra aussi de faire baisser le harcèlement dans les écoles.



Synthèse des échanges de la matinée

Ce moment d'échanges a permis aux participants de la journée d'intervenir, poser des questions ou amener des témoignages, des réflexions. Cette synthèse reprend les principaux échanges et éléments qui ont été discutés.

Un participant : "Le système scolaire actuel ne permet pas aux élèves de s'épanouir. Par exemple, un enfant qui réussit le CEB est directement envoyé en général (filiale transition). Or, il arrive que certains enfants, ayant réussi le CEB, souhaiteraient s'inscrire dans des sections techniques directement..."

Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant de la FW-B

"En Communauté germanophone, un élève sur deux qui devrait être en enseignement spécialisé est intégré à l'enseignement classique. En Flandre, c'est un quart et en Wallonie c'est un élève sur dix." Il est important de prévoir un enseignement inclusif avec un tronc commun polytechnique pour les enfants qui entrent en secondaire. Selon lui, le CEB devrait disparaître."

Un participant sur le tronc commun : "Pour les élèves qui attendent la fin du 1^{er} degré car ils veulent aller en maçonnerie, les garder en tronc commun jusqu'en fin de 3^e ce n'est pas les motiver..."

Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant de la FW-B

"J'ai voyagé pour voir ce qui se faisait ailleurs en matière d'éducation."

Selon lui, en Finlande, les élèves expérimentent. Il est favorable au tronc commun polytechnique. Il est important de développer les cours au sein de ce tronc commun. Des cours classiques mais également des cours de cuisine, couture, bricolage, art et culture par exemple. Selon lui, le tronc commun n'a de sens que s'il comporte de nombreux cours différents.

Selon lui, il ne faut pas spécifiquement refinancer l'enseignement, mais revoir sa gestion avec un retour sur investissement en limitant par exemple le redoublement. Il ne faut pas refaire la même chose.

Un participant souligne que des parents souhaitent que leur enfant redouble...

Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant de la FW-B

"Mais il faut écouter les recherches, le redoublement est contreproductif.

Je ne dis pas qu'il faut arrêter le redoublement, mais selon vos chiffres seuls 17 % des jeunes sont satisfaits à l'école. Lorsque j'ai visité une école en Finlande, j'ai été guidé par une jeune fille qui m'a dit combien c'était chouette dans son école et dans un anglais parfait elle m'a dit que ce qu'elle préférait c'était quand ça s'arrête (rires)."



Un participant : "On réforme la formation des enseignants mais l'approche est trop théorique. Que va-t-on faire avec cette 4^e année d'études ? Les forme-t-on aux méthodes participatives pour les enfants et les jeunes ?"

Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant de la FW-B

"Rien n'est déterminé. Le métier d'enseignant n'est pas facile, il est complexe car on y rencontre de nombreuses problématiques. Ils doivent enseigner des matières pas faciles. Le décrochage scolaire, ce n'est pas seulement les élèves qui ne suivent plus les cours, c'est aussi l'élève qui n'est plus motivé. Ce que les enseignants doivent apprendre c'est une approche globale des enfants et des matières. C'est une adaptation à la société d'aujourd'hui qui est plus démocratique qu'avant."

Sylvie Esparbes-Pistre, Maître de conférences à l'Université Toulouse - Jean Jaurès

"En France, on a un souci concernant les transitions. La question est le projet de l'élève, son orientation. Son intérêt, son originalité peut être un levier, une force. Sur une scolarité de dix années, l'élève rencontre un conseiller d'orientation (un psychologue) une fois pendant une heure. Quand est-ce qu'on le questionne sur ses aspirations, ses envies pour qu'il puisse s'épanouir ?"

Un participant : "Quelle est la différence fondamentale entre un écolier belge et un écolier finlandais dans la façon où l'école est organisée ?"

Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant de la FW-B

"En Finlande, il y a des cohortes d'enfants qui avancent ensemble jusqu'en 4^e secondaire. Et là, ils peuvent choisir leur orientation. Il y a une inclusion des enfants avec des besoins spécifiques. Il y a d'un côté des cours classiques comme mathématiques, etc. et de l'autre un enseignement sportif, technologique, artistique, etc. Les élèves expérimentent beaucoup de choses et peuvent du coup mieux choisir leur formation après le tronc commun.

En Belgique, l'enseignement y est compétitif et fait le tri entre les jeunes. Ce n'est pas un enseignement inclusif.

Le modèle finlandais est transposable chez nous, mais il y a des tabous."

Un participant : "C'est plus une réflexion. On s'intéresse au bien-être des enfants. Mais il passe par celui du corps enseignant. Quand on voit la communication s'améliorer, les enseignants sont plus preneurs et tout le monde avance."

Christian Massot, Directeur du Département Ressources - OSH

"Cela rejoint une question de l'enquête : le respect envers les élèves, le respect des élèves vis-à-vis de l'équipe éducative et également, entre enseignants, les uns envers les autres."



Un participant: "Par rapport aux éducateurs dans l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement primaire, grâce à un subside pour le bien-être à l'école et le plan de pilotage, on a pu engager des éducateurs spécialisés. Mais nous n'avons pas pu le faire pour toutes nos écoles. Le binôme direction/éducateur spécialisé est intéressant car les directions sont confrontées à de nombreuses problématiques. Dommage que cela ne soit pas systématique dans chaque école primaire."

Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant de la FW-B

"En termes de prévention, on est nulle part. Aujourd'hui, une crèche c'est un lieu d'éveil, d'apprentissage et qui permet de déceler les difficultés. Or, le taux de couverture à Bruxelles est de 33 % et en Hainaut 11 %. Alors que dans le Brabant wallon, on frôle les 100 %. On ne commence pas un Pacte d'excellence sans penser aux 1000 premiers jours d'un enfant. Il est important de travailler avec la petite enfance car c'est là que se joue l'avenir des enfants..."

Il faut mettre les moyens. Je ne fais pas une conférence sans parler de l'ONE.

En Finlande, le congé parental est plus large, il va jusqu'à un an. Ensuite, c'est la crèche avec une couverture de 100 %."

Christian Massot, Directeur du Département Ressources - OSH

"Vous parlez de la faible couverture au niveau des crèches. Cela se marque d'autant plus que c'est souvent les parents qui travaillent qui y mettent leur enfant et c'est légitime. Mais pour les milieux défavorisés, ce n'est pas toujours le cas. Or, c'est la place de ces enfants afin de prévenir les inégalités sociales et favoriser un avenir positif à ces derniers."

Sylvie Esparbes-Pistre, Maître de conférences à l'Université Toulouse - Jean Jaurès

"En France, on assiste à une désertification des crèches. On a beaucoup d'assistants maternels qui n'ont pas les moyens nécessaires. La petite enfance est très importante dans le développement de l'enfant. Si on peut faire un parallèle, un tuteur qui est utilisé tôt dans la croissance d'une plante, va lui permettre de pousser droit et d'avoir un développement harmonieux."

Synthèse des ateliers

Chaque atelier a été l'occasion de riches échanges entre participants de divers milieux professionnels (scolaire, promotion de la santé, politique).

Les synthèses qui suivent ont pour objectif de transmettre les grands points de réflexions et de discussions qui ont suivi les présentations des intervenants. Ces synthèses reprennent également les recommandations formulées par les participants des ateliers en collaboration avec les intervenants.

Atelier 1

Décrochage scolaire = symptôme de mal-être ?

Présentation de Madame Sylvie Esparbes-Pistre - Université de Toulouse - Jean Jaurès

"Décrochage scolaire = symptôme de mal-être ?"

Présentation – points-clés

La présentation de Madame Esparbes-Pistre est consultable sur le site de l'OSH.

On entend par le terme de décrochage "un processus qui conduit les jeunes à quitter le système de formation scolaire".

Nous avons également abordé les causes qui pouvaient mener à un décrochage scolaire.

Elles sont :

- un deuil,
- une difficulté d'apprentissage,
- un harcèlement,
- les parents non conscients de la problématique,
- une séparation,
- la mort d'un animal,
- un stress,
- une phobie scolaire.

L'environnement social est très important dans l'éducation de l'enfant. On remarque que plus l'environnement est positif, moins l'enfant est susceptible de décrocher.

Environnement positif	Environnement négatif
Soutien social	Peu de soutien social
Bien-être subjectif	Stress
Renforcement de l'estime de soi	Perte de l'estime de soi



Echanges

Suite à cette présentation, les participants ont pu constater les points communs et les différences avec le système français au niveau de l'enseignement, mais également du décrochage scolaire. En Belgique, le terme "**accrochage**" est beaucoup plus développé.

Le décrochage scolaire n'est pas nécessairement le fait de "brosser" les cours. Un élève présent physiquement mais absent mentalement est considéré en décrochage scolaire. Il y a beaucoup de cas différents dans le décrochage scolaire. En effet, les intervenants constatent aussi qu'il y a une partie du décrochage scolaire qui se fait en classe. Un jeune qui vient régulièrement à l'école mais qui ne participe pas, qui ne parle pas, qui n'interagit pas... "jeune du radiateur".

Il est important d'établir un échange respectueux avec des règles précises entre le professeur et les jeunes.

On remarque aussi que le décrochage peut venir du fait que certains jeunes ne savent pas écouter et retranscrire le cours en même temps. Donc, les cours sont en désordre, les cartables sont remplis de feuilles volantes et tout cela peut amener petit à petit à un décrochage scolaire.

Il existe un système de remise en ordre : le cartable du Canada. C'est un système de "mallette" dans lequel, lors de l'absence d'un enfant, on y intègre au fur et à mesure son travail scolaire.

En Belgique, le **suivi du travail scolaire pour les absents** se fait régulièrement en primaire mais beaucoup moins en secondaire. **L'absentéisme** est un début de décrochage et il n'y a pas de règles générales en ce qui concerne le suivi de ces absences à répétition.

Les membres des services de PSE ont constaté que les écoles ne préviennent pas assez tôt leur service des problèmes d'absences. Ils devraient être informés avant la fin de l'année afin de pouvoir essayer de résoudre la problématique.

Un directeur d'école explique qu'il faut attendre les conseils de classe avant de pouvoir contacter le service PSE. En effet, les directions, elles-mêmes, sont prévenues assez tard de ces absences. Elles doivent attendre des réunions pluridisciplinaires pour être au courant de certaines situations. D'où l'importance des équipes éducatives.

Dans l'enseignement primaire, il n'y a pas d'éducateurs ou très peu. Il est donc plus difficile d'établir un relais et d'intervenir rapidement.

Les intervenants scolaires se rendent compte qu'un jeune se retrouve avec beaucoup **d'absences non justifiées** car ils doivent envoyer un document à l'administration afin de le signaler. Les directions déplorent le manque de suivi de ce document. Une fois envoyé, ils n'ont aucun retour sur le suivi et ils constatent que cela ne fait pas revenir le jeune à l'école.

Il existe des accompagnateurs pour "l'accrochage" et ceux-ci sont très importants. **Le service d'accrochage scolaire (SAS)** est un service qui prend en charge un jeune :

- soit exclu d'un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la FW-B et ne pouvant être réinscrit dans un établissement scolaire ;



- soit inscrit dans un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la FW-B et qui est en situation d'absentéisme (absences injustifiées), de décrochage (plus de 20 demi-jours d'absences injustifiées) ou en situation de crise au sein de l'établissement ;
- soit qui n'est inscrit dans aucun établissement scolaire et qui n'est pas instruit à domicile.

Dans certaines situations, le jeune a ses activités scolaires le matin et l'après-midi, il travaillera sur lui-même (ses points forts et ses faiblesses). Le but du SAS est de résoudre le problème qui cause le décrochage et de reconstruire un avenir scolaire.

Ce service n'est pas accessible dans le primaire (service dédié aux jeunes de 12 à 18 ans). Le décrochage peut dépendre de **la situation familiale**. Le jeune veut aller à l'école mais la famille ne le conduit pas. A ce moment-là, le SAS va travailler avec la famille.

Il faut **donner du sens** aux jeunes par l'enseignement, c'est une des règles principales contre le décrochage. Il faut donc exploiter les compétences des jeunes.

Les points (résultats scolaires) sont un facteur de stress important d'une part, par les profs et d'autre part, par les familles. Les jeunes sont plus préoccupés par leurs points que par le contenu des cours. Un directeur présent dans l'atelier signale que, dans son école, le 3^e degré se réalise sans points, mais cette façon de travailler est encore rare pour beaucoup d'établissements. **Les parents** ont une grande part de responsabilité dans le stress des jeunes. En effet, on constate qu'au CEB, les jeunes sont plus stressés par rapport au comportement de leurs parents que par rapport au test lui-même.

Ils sont tous unanimes, pour éviter le décrochage, il faut absolument changer la façon de donner cours.

Le plus important est de trouver le point de départ du décrochage. En effet, le décrochage est souvent découvert très tard. Les jeunes peuvent le cacher et les parents peuvent prendre du temps pour le découvrir.

Normalement, il existe un "dossier enfant" qui le suit tout au long de sa scolarité. Il serait bon de voir le suivi de celui-ci. Certains intervenants ne connaissent pas ce dossier et ne savent pas le consulter. Il est constaté qu'**un dossier évolutif** par enfant serait une très bonne solution pour aider.

Dans une école de Charleroi, le PMS explique qu'il a mis en place une réunion toutes les 6 semaines en collaboration avec la direction, une médiatrice et un service de décrochage, afin de discuter de tous les cas de décrochage. On souligne que la présence **des éducateurs** (car ils connaissent très bien les élèves) serait une bonne idée, mais malheureusement ils sont en surveillance au moment de ces réunions.

Lors de ces réunions, les équipes font le point sur chaque dossier, cherchent des solutions et des pistes de travail afin de trouver les actions à mettre en place pour aider le jeune.

Si le problème soulevé vient du niveau scolaire, l'assistante sociale – coach scolaire - prendra en charge le jeune. Si le problème est familial, c'est le PMS qui prendra en charge l'intervention. Si le problème vient d'un harcèlement, c'est la médiatrice qui prendra le relais et si le problème provient de la santé, ça sera le PSE/PMS qui prendra en charge le dossier.



L'AMO pourrait faire de **la prévention**. La prévention doit commencer au moment de la petite enfance car on peut observer des signes précurseurs. On remarque que pour les maternelles et les primaires, il n'y a pas de service d'aide.

On met aussi l'accent sur le fait que **le travail en équipe et la communication** sont très importants. Les profs ne sont pas toujours au courant des problèmes et cela peut provoquer des soucis avec les jeunes. S'il y a une bonne communication, certains soucis pourront être évités.

En primaire, ils ne peuvent pas toujours **détecter les signes précurseurs**. Quand ils interpellent les parents pour faire intervenir le PMS, ceux-ci ont tendance à se braquer alors que l'on veut juste les aider. Le PMS doit avoir l'accord des parents pour intervenir, par contre, le PSE ne doit pas l'avoir.

Le décrochage scolaire est un sujet vaste et complexe. Il a diverses causes. Dans l'atelier, les participants se sont plus centrés sur l'absentéisme, dont l' "**absentéisme perlé**". Diverses recommandations existent (nationales, délégué général, européennes).

Différentes pistes de solutions et recommandations ont été évoquées lors de l'atelier.

Les intervenants peuvent, dans leur pratique, veiller à modifier leur approche en suscitant l'augmentation et **le développement des compétences psychosociales** des jeunes.

Faire intervenir des associations ou services extérieurs à l'école permettrait également de prévenir le décrochage et de veiller à aider les jeunes qui se trouvent dans des situations complexes.

Les services AMO peuvent être contactés afin d'intervenir auprès de jeunes en difficulté. Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien et d'accompagnement pour les jeunes. Ce service tente de remédier aux problèmes qui touchent les jeunes dans leur quotidien.

● **Au niveau institutionnel**

➔ Revoir l'enseignement et le système éducatif belge de manière générale. Par exemple, ne plus travailler avec un système à points mais trouver une alternative pour favoriser la motivation des jeunes à l'apprentissage.

● **Au niveau du terrain / pratique professionnelle**

➔ Mettre l'accent sur la prévention, notamment en détectant le plus tôt l'absentéisme ou en prévoyant un système pour que les élèves absents puissent se remettre en ordre.

➔ Développer la communication et le partenariat entre les parties prenantes. Par exemple, informer les enseignants lorsqu'un enfant est dans une situation particulière comme un deuil ou un autre évènement.

➔ Informer et collaborer avec les équipes PSE.

➔ "Sortir" et revaloriser le dossier scolaire de l'enfant qui permet d'observer son évolution à travers les années scolaires et faire un suivi de sa scolarité.



Atelier 2

Conflits sur les réseaux sociaux

Présentation de Mesdames Christel Dehasseler et Laurie Clément – IESPP - Nursing – Mons
"Cyberhelp"



Présentation – points-clés

Depuis l'arrivée des réseaux sociaux, le harcèlement n'est plus limité à l'enceinte de l'école. Les disputes commencent à l'école et se prolongent en dehors via le smartphone et internet.

L'IESPP de Mons développe un ensemble de stratégies en lien avec le bien-être à l'école, et plus précisément avec les conflits et le harcèlement sur les réseaux sociaux.

A la suite des attentats de mars 2016, l'école a débuté un travail sur les discriminations. Il a évolué vers le cyberharcèlement.

En 2016, la Ville de Mons a proposé un projet ayant pour but la prévention contre le cyberharcèlement. Le projet Cyberhelp est né à l'initiative de Monsieur Nicolas Martin (à l'époque député wallon et échevin de la Ville de Mons) et du Service de Prévention de la Ville de Mons.

Mis en application à partir de 2017, ce projet comportait plusieurs éléments :

- un partenariat entre différentes écoles (trois situées à Mons) ;
- une collaboration avec l'UMons (Monsieur Bruno Humbeeck) ;
- un appui du Service Prévention de la Ville de Mons ;
- des partenariats avec PMS, AMO, planning, etc. ;
- l'utilisation de l'application CYBERHELP.

Différentes actions ont été menées afin de mettre en place le projet :

- animation de prévention des conduites à risques ;
- formation d'enseignants volontaires par l'UMons ;
- création d'un groupe de parole initial en début d'année pour exposer le projet (séance imposée à la classe) ;
- invitation à télécharger et à utiliser l'application CYBERHELP.

Cette application est accessible aux victimes de cyber harcèlement, aux enseignants, aux autres élèves (qui peuvent être témoins de harcèlement). Elle peut servir d'alerte (SOS).



- formation de cybercitoyens (à partir de 16 ans, sur base volontaire) par l'UMons. Les jeunes peuvent alors assurer une écoute des problèmes et faire un relais vers les référents.
- création de Groupes de parole régulés. Ces groupes de paroles se déroulent en deux temps.
 1. Les jeunes sont invités à exprimer leurs émotions (sans citer les faits, ni les personnes). Ils apprennent à les formuler. Elles ne sont pas remises en cause.
 2. Un délai leur est laissé pour trouver une solution propre. Il apparaît que lorsque les solutions viennent des jeunes eux-mêmes, elles fonctionnent mieux et sont plus efficaces.
- organisation d'ateliers avec un partenaire (axés sur la prévention).
- organisation d'activités thématiques : théâtre, chant, slam, etc.

Echanges

Différentes informations et constats sont ressortis des échanges avec les participants.

Le projet n'a pas de subside dédié à sa mise en place et à son fonctionnement mais les formations sont gratuites.

Le projet est **récurrent** : de nouveaux "cybercitoyens" sont formés chaque année.

Il faut veiller à l'utilisation adéquate du terme "**harcèlement**", tant par les jeunes que par les parents. Il est parfois nécessaire de convoquer ceux-ci. Certains amplifient le problème, il faut donc les aider à relativiser. Cependant, il est important d'éventuellement les inviter à déposer une plainte auprès de la police lorsque la situation est critique.

Lorsque la gestion est trop difficile, il est nécessaire de **relayer** le problème vers l'extérieur (psychologue, PMS...).

Un **conseil de discipline** reçoit le jeune ("harceleur" ou qui a enfreint le règlement) avec l'assistance d'un élève-représentant. Souvent, la sanction est probatoire car la preuve est difficile à obtenir.

L'IESPP a déjà fait appel à l'équipe de l'Odyssée asbl (financée par le Fonds social européen). Cette asbl a pour mission d'accompagner des adolescents en rupture/décrochage scolaire. Elle leur permet de se remettre en projet et de redevenir acteurs de leur avenir peu importe leur origine, leur statut social, leur situation familiale, leur handicap, etc. (site internet : <https://www.odysseecasbl.be/>).

Le projet "Amarrage" de l'Odyssée dispose de subsides et de ressources humaines (éducateur qui travaille sur l'absentéisme, le décrochage scolaire...) qui peuvent apporter de l'aide aux jeunes en décrochage ou en rupture.

Certains professeurs, inclus dans le projet, fonctionnent **par projet** (parfois en collaboration). C'est fédérateur et cela fonctionne très bien, mais la méthode est chronophage.



Recommandations

Au terme de l'atelier, différentes recommandations ont été développées.

● Au niveau institutionnel

- Permettre, par la formation des équipes éducatives, d'inclure une "culture préventive" de la communication, de l'utilisation des médias et d'être en adéquation avec les utilisations des élèves.
- Généraliser des outils et systèmes d'aides (cf. application CYBERHELP).

● Au niveau du terrain/ pratique professionnelle

- Permettre la mise en place de projets qui font sens pour l'équipe éducative, pour et par les élèves, le plus tôt possible.
- Multiplier les partenaires, les outils et les ressources.
- Valoriser les élèves et les équipes éducatives.
- Favoriser une culture de la communication.
- Mettre en place un cadre et des possibilités de systèmes / relais dans l'école.
- Sensibiliser les élèves le plus tôt possible.
- Proposer des relais au sein des étudiants.
- Former les professionnels au cyberharcèlement.

Atelier 3 Respect et violence à l'école

Présentation de Mesdames Muriel Jaenen et Sonia Renero - Service AMO Transit - Haine-Saint-Pierre

"La prévention de la violence à l'école et développement du bien-être"

Présentation – points-clés

La présentation de Muriel Jaenen et Sonia Renero est accessible sur le site internet de l'OSH.

Certains éléments ont été échangés durant la présentation.

Il s'avère que les AMO travaillent de manière préventive sur la violence à l'école. Cependant, les services sont souvent contactés "trop tard" lorsque les conflits sont déjà installés.

Il apparaît important d'inclure les enseignants dans la démarche et de leur assurer des conditions de travail leur permettant d'être sereins pour bien enseigner à leurs élèves.



Des précisions ont été apportées concernant les outils présentés.

- Le projet "En route vers la coopération" est une mallette à destination des 1^e et 2^e primaires.
- "Vide ton sac" permet d'amorcer le débat grâce notamment à un photo-langage.
- Dans les temps d'échanges en classe, l'AMO peut être présente en soutien.
- "Whynet" est un jeu-quizz sur les réseaux sociaux et médias.

En plus de ces outils, on parle également de l'outil "Les 12 besoins", créé par la cellule prévention de la Ville de Mons. Il contient un questionnaire d'évaluation et une série d'outils en fonction de l'âge des enfants.

Echanges

L'AMO Transit a proposé aux participants de l'atelier de réaliser un jeu d'équipe avec des consignes. Cela a permis de mettre ces derniers en situation au travers d'un jeu de rôle.

Ce jeu permet de se positionner par rapport à son leadership, à celui des autres également. Voir qui tire le groupe, qui se met en retrait, qui permet de résoudre le problème, etc.

Ce jeu démontre qu'il est important qu'il y ait un partage des rôles et que ça ne fonctionnera pas si tout le monde prend le leadership.

Il pose la question : Comment on voit les gens mais également comment on s'est senti soi-même ? Ça permet de se réajuster par rapport à l'empathie, à la confiance en soi, etc.

Des échanges ont ensuite permis d'apporter d'autres éléments.

Certains participants ont souligné que beaucoup d'organismes peuvent intervenir, et qu'ils sont perdus. Il faudrait redéfinir "Qui fait quoi?".

Toutes les AMO ne font pas ce que l'AMO Transit fait. Cependant, il est possible de se tourner vers les Centres locaux de promotion de la santé (CLPS).

Certains précisent qu'il n'y a pas d'AMO dans leur commune, qu'il y en a une à Thuin, mais elle ne couvre pas leur école. L'AMO Transit précise que les enseignants peuvent être formés pour ensuite intervenir dans leur propre école.

Certains enseignants présents à l'atelier trouvent qu'ils ont déjà énormément de travail avec le plan de pilotage et qu'un regard extérieur est important dans une situation problématique.

Il est important que les élèves comprennent qu'un débordement nécessite une sanction. Il faut également impliquer les élèves dans la sanction.

L'AMO Transit précise qu'il faut réfléchir avec les adultes au sens des sanctions. Donner des procédures claires par exemple en cas de harcèlement permet déjà de se sentir mieux.

Il faudrait, dans l'idéal, une analyse complète des besoins pour pouvoir mettre en place une intervention.



Il est également important de rappeler que tout le monde n'a pas les mêmes valeurs, ni représentations. Certains enseignants ne se sentent pas capables de créer des cellules de paroles. L'AMO Transit peut former ces derniers à cette méthode. Ensuite, à chacun de se sentir capable ou pas d'appliquer ou de mettre en place cela. Cette méthode s'apparente à un cours, chacun peut le donner à sa façon. C'est de l'écoute, ce sont les enfants qui font le travail, la solution doit venir d'eux, il suffit d'être à leur écoute.

Cette démarche demande du temps, mais permet d'en gagner sur le règlement des conflits. Par exemple, un quart d'heure par jour avec les plus petits. Avec les plus grands, on peut faire cela de manière plus formelle, une fois par semaine avec un ordre du jour.

Recommandations

● **Au niveau terrain/pratique professionnelle**

Mieux communiquer et collaborer au sein même de l'école et entre les différents acteurs.

Cela peut inclure des échanges plus réguliers entre les différents niveaux d'enseignement (entre maternelle et primaire). Si cela est possible, des contacts entre les écoles seraient également enrichissants pour l'échange d'expériences.

● **Au niveau institutionnel**

Au sein de l'école, créer une "Cellule bien-être" dans laquelle serait engagé un "référént bien-être" (pour les enfants et les adultes) comme ressource supplémentaire. Cette personne serait un soutien méthodologique et travaillerait en collaboration avec les acteurs internes et externes à l'école.

Atelier 4

Règlement scolaire, facteur d'inclusion ou d'exclusion ?

Présentation de Monsieur Jonathan Cortese, coordinateur à l'Institut Jean Jaurès - Charleroi

"Le bien-être à l'Institut Jean Jaurès"

Présentation – points-clés

La présentation de Jonathan Cortese est disponible sur le site de l'OSH.

Jonathan Cortese présente le projet pédagogique de son école.

Il y a une dizaine d'années, l'école a fait face à de gros problèmes de discipline (délinquance). Pour tenter de corriger (endiguer, diminuer) ces faits d'indiscipline, le règlement de l'école a été appliqué de manière stricte (suite à un changement de direction) et cette application a malheureusement eu comme conséquence le renvoi d'un nombre élevé d'élèves : d'abord 35 élèves et ensuite 27.



Au regard de ces données, l'école a tiré le constat que l'application stricte du règlement n'améliorait pas les comportements d'indiscipline. Elle a donc revu son projet d'établissement en développant le sentiment d'appartenance à l'école comme moyen de diminuer ce type de comportements.

Des mots-clés comme sérénité, bien-être, participation, appartenance sont alors mis au centre du concept d'"école citoyenne" et implique l'instauration d'une politique de bien-être à l'école.

Un premier pas est franchi avec un changement organisationnel des heures de cours et la mise en pratique de la "**P 45**". En réduisant les heures de cours de 5 minutes, on dégage du temps pour réaliser des activités de remédiation ou de découverte et des projets collaboratifs. Ce temps est disponible à un moment de la semaine. L'Institut Jean Jaurès a choisi le jeudi après-midi.

Dans un premier temps, des cours de remédiation ont été organisés pour les élèves en difficulté selon la construction d'un plan individuel d'apprentissage. Les autres élèves étaient libres de faire leurs devoirs. Une logopède était également présente dans l'optique du suivi des élèves bénéficiaires d'aménagements raisonnables.

Dans un second temps, une série de projets ont été proposés lors de ces plages horaires. Dans ce cadre, différents projets voient le jour comme des actions liées au développement durable (green Team, green school day, assemblée des jeunes), à la lutte contre les inégalités (girls day boys day, débat), des actions bien-être (prévention et lutte contre addictions, cyberharcèlement) ou des projets sociaux (réculte de vêtements et denrées alimentaires pour la Croix-Rouge).

Suite à ces projets dont le but est d'augmenter le sentiment d'appartenance et d'inclusion des jeunes au sein de l'école, la situation s'est nettement améliorée par rapport aux comportements inappropriés.

Dans la lignée des actions mises en place pour établir ce lien d'inclusion au sein de l'école, la direction a intégré le projet d'établissement dans un cadre dit "école citoyenne" ou proche des modèles d'école de la deuxième chance. Le règlement d'ordre intérieur (ROI) a donc été envisagé avec les élèves. Il est évident que certaines règles et leurs applications ne peuvent pas être profondément modifiées. Elles permettent à tout un chacun d'être en sécurité (élèves et professeurs). Cependant, certaines peuvent faire l'objet de discussions et prendre en compte les spécificités et les besoins de la population fréquentant l'école.

La possibilité de donner son avis et de participer à l'établissement des règles permet une meilleure appropriation du règlement pour chacun et une adhésion à celui-ci.

Développer le sentiment d'appartenance et d'inclusion afin d'augmenter le bien-être demande également une implication de l'équipe éducative. Celle-ci doit être motivée à accepter un changement de position (lien d'autorité) ainsi que la charge de travail supplémentaire liée à la mise en œuvre des différents projets et aux nouvelles façons de faire.

Les enseignants appliquent dès lors une pédagogie par projet, mais également une pédagogie différenciée. Ils accentuent la communication avec les élèves via une écoute active.

Pour compléter cette politique du bien-être, l'école fait appel à des partenaires extérieurs apportant un soutien technique et méthodologique comme, par exemple, en effectuant des animations auprès des élèves sur différentes thématiques de prévention santé (tabac, assuétudes...).



Suite à l'ensemble de ces dispositifs, l'institut Jean Jaurès a constaté une diminution du nombre de renvois de l'école pour non-respect du règlement. Pour rappel, le règlement n'a pas fondamentalement changé et son application est toujours d'actualité. Cependant, le parti pris de lire celui-ci de manière positive plutôt que de manière répressive semble porter ses fruits. Ainsi l'explication des règles et la vision positive de celles-ci ont modifié les comportements. Par exemple, les retards ne sont plus présentés dans le règlement comme un comportement sanctionnable pour le sujet mais il est fait appel au bon sens de suivre les horaires de l'école pour le bien-être de tous. Le climat dans l'établissement scolaire est devenu beaucoup plus serein.

Selon Jonathan Cortese et son expérience au sein de l'Institut Jean Jaurès, le règlement de l'école peut être un facteur d'inclusion qui permet la sécurité de tous. Mais ce même règlement peut également s'avérer être facteur d'exclusion s'il est appliqué en dehors d'une forme de citoyenneté à l'école.

Echanges

Les personnes présentes font état du fait que le règlement scolaire dans les écoles provinciales est identique pour toutes et offrent peu de possibilité d'adaptation.

Il est placé dans le journal de classe et doit être signé par les parents et l'enfant. Elles font le constat que certains ne veulent pas le signer et que d'autres le signent sans l'avoir lu. Il n'y a pas d'appropriation, ni d'adhésion.

Des participants souhaitent connaître la manière dont l'Institut Jean Jaurès a réussi à motiver les enseignants afin qu'ils adhèrent au projet P 45 car cela demande du travail supplémentaire.

Jonathan Cortese souligne qu'il est difficile d'obtenir l'adhésion de tout le monde dans ce genre de projet. Il faut dès lors avancer avec les plus motivés au départ puis progressivement d'autres finissent par adhérer au projet. Malgré tout, il y a toujours un petit nombre de réfractaires qui ne s'impliqueront pas. Il ne faut pas leur imposer. C'est contreproductif. Il explique que la mise en place de projets d'inclusion peut accroître la charge de travail dans un premier temps. Cependant, trouver des projets motivants pour l'équipe éducative comme pour les élèves permet de faciliter la mise en place de ces derniers.

Les personnes présentes signalent qu'il s'agit d'un établissement secondaire et que mettre en place ce type de projet est plus compliqué au niveau du maternel et du primaire. Or dans certaines écoles primaires, on assiste à des problèmes de violence dès la 2^e maternelle. Si c'était mis en place dès la petite enfance, cela pourrait éviter ce type de comportement en secondaire.

Une participante témoigne : "Quand j'étais enseignante, dans une petite école de campagne, le vendredi après-midi on faisait atelier cuisine ou autre. Ça fonctionnait bien".

La possibilité d'activités différentes que celles imposées par le programme permet de créer du lien social entre les élèves et les professeurs. Cependant à l'heure actuelle, certaines directions sont confrontées à des professeurs qui refusent la charge de travail supplémentaire "je ne suis pas payé pour ça" ou ne sentent pas en capacité de le faire "je ne suis pas formé pour ça". Cette position est légitime par rapport au manque de reconnaissance du métier et parfois au manque de stabilité des



équipes éducatives (maladie de longue durée, manque de titularisation).

Un participant insiste sur le risque de perdre encore plus de temps de cours en appliquant cette organisation. "Il faut être attentif à ce que les 45 minutes ne deviennent pas 30 minutes avec les déplacements, le temps de s'installer, de remettre ses affaires en place, etc.". Il est nécessaire de mettre en place des procédures rapides et d'être attentif aux pertes de temps inutiles. Le temps gagné doit vraiment l'être.

Jonathan Cortese précise que la P 45 apporte principalement du bien-être aux jeunes au sein de l'école. Il note qu'il existe un effet "publicité" auprès des parents qui sont attirés par la P 45 et la possibilité d'intégrer des projets autres que scolaires. Cependant pour le moment, les chiffres de réussite au CE1D ne témoignent pas encore d'une amélioration liée à ce type d'organisation.

Jonathan Cortese se considère comme un adepte du non-redoublement. Selon lui, il faut, pendant plusieurs années, un tronc commun pour pouvoir toucher à tout.

Recommandations

● **Au niveau institutionnel**

Afin de motiver les équipes éducatives à s'impliquer dans des projets et à mettre en œuvre davantage d'actions améliorant l'inclusion et le bien-être à l'école, il est impératif de revaloriser la fonction d'enseignant, d'augmenter les connaissances via des formations et de permettre une stabilisation des équipes par la nomination.

● **Au niveau terrain/ pratique professionnelle**

Le sentiment d'appartenance et le développement de l'inclusion au sein de l'école sont les éléments essentiels pour améliorer le bien-être scolaire. Pour ce faire, il est nécessaire de développer à la fois une stratégie de participation et un changement de point de vue sur le règlement.

Les projets et les activités mis en place pour développer le sentiment d'appartenance doivent impliquer les élèves et tenir compte des spécificités et des besoins de la population fréquentant l'établissement, au risque d'être peu compatibles avec la réalité de terrain. Il est également nécessaire d'obtenir l'adhésion et le soutien des équipes éducatives à la démarche dans une large majorité. En effet, un effectif trop restreint peut amener à l'épuisement.

L'utilisation du règlement peut devenir un moyen d'inclusion uniquement si la lecture et l'application de celui-ci se fait de manière positive : en n'appliquant pas les règles comme un ensemble de sanctions mais comme un moyen de protéger chaque individu. Le cadre doit permettre de réfléchir le règlement par et pour chacun.

Conclusion de la journée

En vue de conclure la journée, les recommandations principales des ateliers ont été remises en commun. Ces recommandations permettent de mieux percevoir les pistes de réflexions ou d'interventions sur la thématique du bien-être à l'école. Cette conclusion présente deux types de recommandations qui ont été sélectionnées par les participants et qui sont pour eux primordiales. Elles sont de deux niveaux : institutionnelles (qui peuvent être mise en place par les autorités et institutions dirigeantes) et pratiques (à l'attention des travailleurs de terrains et professionnels confrontés à ces problématiques).

Pour rappel, les ateliers ont permis de réunir à la fois des professionnels éducatifs (directions d'école, professeurs, éducateurs...), des professionnels de la santé (issus de services de PSE, de centres psychomédico-sociaux, de chercheurs...) mais également des professionnels issus du monde politique ou public. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les difficultés rencontrées et des solutions à développer.





Atelier 1

Décrochage scolaire = symptôme de mal-être ?

Recommandation institutionnelle

La mise en place d'un "**carnet global (de suivi)**" pour chaque élève permettra de comprendre le parcours scolaire de ce dernier et constituera un outil d'évolution de ses compétences. Cet outil aurait pour vocation de permettre aux professionnels de l'enseignement de connaître le parcours d'enseignement de chaque élève et de transmettre également les informations essentielles permettant un meilleur accompagnement de celui-ci dans sa scolarité.

Recommandation pratique

Les participants ont insisté sur la nécessité de revoir le parcours de l'élève, en se centrant plus sur **l'absentéisme**. En effet, ce phénomène est un signe précurseur de décrochage scolaire. En étant attentif à l'absentéisme, les professionnels peuvent ainsi détecter plus tôt le décrochage d'un élève. Cela permettra d'éviter que cette problématique ne s'aggrave davantage et la mise en place des stratégies d'accompagnement nécessaires (avec d'autres services ou intervenants, par exemple).

Atelier 2

Conflits sur les réseaux sociaux

Recommandation institutionnelle

Former l'équipe éducative à travailler avec les médias est un enjeu important pour lutter contre les conflits et le cyberharcèlement qui se développent sur les réseaux sociaux et internet. En effet, les frontières physiques de l'école ne suffisent plus à contenir ou limiter l'impact de ces phénomènes. Il apparaît également que la formation des professionnels à **l'écoute active** au sein de l'école permet une meilleure prise en charge de ces faits et d'y remédier. Ces **formations** devraient s'inscrire dans le parcours des enseignants ou professionnels de l'éducation.

Recommandation pratique

Au niveau empirique, la lutte contre le cyber-harcèlement et les conflits sur les réseaux sociaux doit prévoir **de travailler en termes de projet** pour développer une culture de communication où élèves et professeurs se sentent bien. Il apparaît primordial de travailler de manière transversale au sein de l'école. En incluant chaque partie prenante dans un projet commun, les solutions développées seront plus efficaces et apporteront **l'expertise de chacun** dans la prise en charge des cas de cyberharcèlement.



Atelier 3

Respect et violence à l'école

Recommandation institutionnelle

Les participants soulignent que les autorités pourraient veiller à la mise en place **de cellules dédiées au bien-être et bien-être à l'école**, avec un référent dans chaque établissement scolaire. Ces cellules permettent de veiller au bien-être de chacun mais également au bien vivre ensemble. Ce dispositif permet de **développer un climat scolaire épanouissant** pour tout un chacun au sein de l'école.

Recommandation pratique

Au niveau de la pratique, il a été souligné que "**mieux communiquer**" **au sein de l'école et aussi entre écoles** est primordial afin de lutter contre la violence (physique et verbale) dans l'environnement scolaire et de créer un climat de respect entre les parties prenantes de l'école (enseignants, élèves, parents...). Cela implique de mettre en place des dispositifs et des moyens permettant à chaque partie prenante du monde scolaire de communiquer, d'échanger entre elles afin de lutter contre la violence et de favoriser un climat scolaire plus respectueux.

Atelier 4

Règlement scolaire, facteur d'inclusion ou d'exclusion ?

Recommandation institutionnelle

La réflexion autour de cette thématique préconise la valorisation et la stabilisation des équipes éducatives. Ces paramètres permettent de motiver ces équipes à s'impliquer dans des projets de diverses natures au sein de leur établissement. Ces projets ont pour but de favoriser le bien-être, mais également de rendre l'école inclusive pour les élèves en leur permettant de s'intégrer dans leur environnement scolaire et de s'épanouir dans le climat de leur école.

Recommandation pratique


Afin d'intégrer le règlement scolaire au quotidien des élèves et de développer l'inclusion de ces derniers, il est impératif d'augmenter leur sentiment d'appartenance à leur école. Il faut qu'ils se sentent écoutés dans leurs idées, leurs motivations ou sentiments. Dès lors, il s'agit de leur présenter le règlement de manière positive. Le règlement protège tout le monde et doit être expliqué pour que les élèves soient enclins à le suivre. Les écoles doivent impliquer les élèves dans la rédaction du règlement et surtout le leur expliciter.



Mieux vivre pour tous

OBSERVATOIRE DE LA SANTE DU HAINAUT

Rue de Saint-Antoine, 1
7021 Havré – Belgique

 +32 (0)65 87 96 00

 observatoire.sante@hainaut.be

 www.facebook.com/hainaut.be

 <https://observatoiresante.hainaut.be/>